

**PROCÈS VERBAL**

des travaux de la grande commission nautique  
tenue le 10 novembre 2021 au port de Saint-Martin-en-Ré,  
relative au projet de réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré.

**REUNION DE LA GRANDE COMMISSION NAUTIQUE**

Conformément aux dispositions du décret n°86-606 du 14 mars 1986 relatif aux commissions nautiques modifié par le décret n°2020-1193 du 29 septembre 2020 et suite à l'arrêté N°21/054 du 22 octobre 2021 du préfet de la Charente-Maritime portant désignation des membres temporaires de la grande commission nautique, celle-ci s'est réunie salle de la poudrière, rue du Rempart à Saint-Martin-de-Ré (17) le mercredi 10 novembre 2021, pour émettre un avis sur le projet de réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré.

La commission était composée de :

M. Bertrand DUMOULIN, capitaine de vaisseau, de l'inspection générale des Armées-marine	Président
M. Olivier PARVILLERS, ingénieur en chef de 1 <sup>ère</sup> classe des études et techniques de l'armement, du service hydrographique et océanographique de la marine	Secrétaire
M. Christophe MANSON, attaché d'administration de l'État hors classe, Directeur adjoint des Territoires et de la Mer, délégué à la mer et au littoral (DDTM 17 – DML)	Membre de droit

Membres temporaires titulaires :

Absent	Représentant les pêcheurs professionnels
M. Denis CHATIN	Représentant la SNSM
M. François BONIN	Représentant les plaisanciers
M. Bruno GOURDON	Représentant les plaisanciers
M. Florent RENARD	Représentant les capitaines de navires

Membres temporaires suppléants :

M. Hugo BRESSY M. Laurent GARNIER	Représentants la SNSM
M. Pascal POTIER M. Jean-Jacques COUDRAY Mme Francine PELLERAY M. Philippe CHATIN	Représentants les plaisanciers

Assistaient également à la réunion :

M. Benoît DUC-DODON	Subdivision des Phares et Balises DIRM SA
M. Patrice DELECHETTE	Maire de Saint-Martin-de-Ré
Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE M. Patrice RAFFARIN	Élus CD 17

M. Mathieu BARBIER M. Philippe LOMBARD	CD 17 / Direction de la Mer et du Littoral
Mme Eliane LE FAOU	Capitainerie du port de Saint-Martin-de-Ré
Mme Anne TRAVERS	SCE (AMO CD 17)
M. Stéphane BONARDOT	ACE (AMO CD 17)

Le président remercie le personnel du conseil départemental et de la DDTM 17 pour le soutien apporté à l'organisation de la réunion de la commission, et l'ensemble des participants pour leur présence. L'absence d'un représentant des pêcheurs est regrettée.

Le président rappelle la composition et le fonctionnement de la commission et fait remarquer que la GCN n'est compétente que pour émettre des avis sur les aspects nautiques du projet (en particulier les aspects liés à la sécurité nautique), à l'exclusion des problèmes juridiques, économiques, financiers, écologiques ou patrimoniaux. Au cours de cette grande commission nautique, ce sont les marins pratiques représentatifs des usagers de la mer qui, après en avoir débattu ensemble et avec les membres permanents et de droit, proposent des recommandations.

## SYNTHESE DU DOSSIER

### INTRODUCTION ET PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le conseil départemental de la Charente-Maritime est gestionnaire du port de Saint-Martin-de-Ré depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'objectif du projet est le réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré du fait du délabrement de l'épi actuel en palplanches servant de brise-lames.

### PRESENTATION DU PROJET

M. Barbier présente le contexte du projet et la nécessité d'intervenir du fait de l'état de délabrement avancé de l'épi actuel en palplanches depuis la tempête de décembre 2019. Cet épi construit en 1989 devait avoir une durée de vie bien supérieure. Le projet comprend donc la construction de nouveaux ouvrages et la suppression de l'épi actuel afin de conserver, voire d'améliorer, la protection de l'entrée du port. L'ouvrage actuel (l'épi en palplanches) était particulièrement efficace contre les clapots d'Est à Nord-Est.

Mme Travers présente le projet envisagé. Il s'agit d'un ouvrage protégeant des houles d'Ouest et d'un ponton flottant brise clapot côté Est. Le positionnement de l'ouvrage et du ponton, tel qu'envisagé lors de la présentation, implique une rectification du chenal. Ce positionnement prend en compte les recommandations des bâtiments de France pour préserver une certaine cohérence avec les constructions anciennes, la forteresse de Saint-Martin-de-Ré étant un site classé par l'Unesco.

M. Lombard explique l'incidence des ouvrages projetés sur la protection du port. L'amélioration est significative dans le port y compris dès l'avant-port. Il précise que le resserrement de la passe d'entrée au niveau de l'avant-port à 20 m environ doit conduire à privilégier l'évitage des vedettes à passagers dans le port en vue d'une sortie du port en marche avant pour plus de sécurité. Le retournement dans le port implique une opération de dragage et une surveillance de l'envasement.

Les marins présents sont unanimes pour souligner que le resserrement de la passe de l'avant-port, passant de 35 m environ à 20 m environ, ne permet pas le maintien des possibilités d'échappatoires de part et d'autre de l'actuel brise-lames et est source de danger lors des heures d'affluence dans les passes. La SNSM insiste sur ce point au regard de ses opérations d'assistance et de remorquage.

Le président demande à ce que la largeur de la passe soit réétudiée en envisageant un déplacement de quelques mètres vers le large du futur ouvrage ouest tout en assurant une protection suffisante à l'intérieur du port. Il s'agit de conserver un espace de manœuvre suffisant dans les passes, en se référant à la largeur actuelle, qui convient aux usagers.

Par ailleurs, le brise-clapot, prolongement de la jetée est, permettra d'avoir une meilleure visibilité de l'activité nautique à l'intérieur et à l'extérieur du port ce qui permettra d'anticiper le franchissement des passes selon le flux de navires. Il conviendra d'interdire l'amarrage à ce ponton flottant hors situation d'urgence pour conserver la zone libre de bateaux aussi bien pour la manœuvrabilité dans le port que pour préserver une bonne visibilité.

Après ces échanges sur l'aménagement du plan d'eau et des ouvrages projetés, M. Duc Dodon présente l'évolution du balisage. Celui-ci comprend actuellement 3 feux. Les modifications des ouvrages conduisent à déplacer le feu tribord sur l'extrémité du nouvel épi côté ouest et le feu bâbord à l'extrémité du ponton flottant côté est. Il s'agira par ailleurs de vérifier la pertinence de l'alignement d'approches actuel et de redéfinir une nouvelle marque pour matérialiser si nécessaire un nouvel alignement cohérent avec le déplacement du chenal.

Le début des travaux est programmé en avril 2022 avec pour objectif la mise en place des ouvrages avant et après la haute saison (approximativement entre le 15 juillet et le 15 août) pour être achevé en fin d'année. Un balisage provisoire sera mis en place pour marquer les dangers en phase de démolition de l'épi en palplanches.

## **SYNTHESE DES DEBATS**

De la présentation du projet, ressortent les trois points suivants :

- le besoin, en termes de sécurité nautique, d'avoir une largeur plus grande au niveau de la passe de l'avant-port entre le futur ouvrage ouest et le futur ponton flottant pour préserver un espace de manœuvre suffisant du même ordre de grandeur qu'aujourd'hui ;
- la validation par l'usage de l'alignement d'accès à l'avant-port : maintien possible de l'alignement actuel tel qu'il est décrit dans la documentation nautique en vigueur ou définition d'un nouvel alignement avec mise en place d'un nouvel amer ;
- la nécessité d'une bonne coordination pendant la période de travaux en précisant, à tous les acteurs et usagers du port, leur planification et les contraintes de navigation associées.

## **TOUR DE TABLE**

Lors du tour de table, les éléments suivants sont rappelés :

- le besoin de surveiller la dynamique sédimentaire après la mise en place des nouvelles infrastructures ;
- la problématique du rétrécissement de la passe de l'avant-port qui doit être revu dans la mesure où il impacte la sécurité nautique ;

Le président remercie l'ensemble des participants pour leur participation active et les propositions constructives formulées au cours de la réunion. Il note l'adhésion de tous au projet, sous réserve de préserver un espace de manœuvre suffisant dans les passes.

## CONCLUSION

La grande commission nautique s'est réunie le mercredi 10 novembre 2021 pour émettre un avis sur le volet sécurité de la navigation du projet de réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré, tel que décrit dans le procès-verbal ci-joint.

La commission émet un avis favorable à l'unanimité avec les recommandations suivantes :

- Demande d'étudier un espace de manœuvrabilité plus grand en entrée/sortie du port (gestion du trafic important en période estivale)
- Deux points de vigilance :
  - o L'alignement d'entrée,
  - o La coordination avec les acteurs portuaires (direction du port et usagers) pendant la période de travaux.
- **En phase de travaux :**
  - diffuser aux navigateurs via les capitaineries et les représentants des usagers du port, l'information nautique concernant les différentes périodes de travaux, leur phasage respectif et le balisage transitoire associé ainsi que les conditions de navigation dans le port, dès le début des travaux ;
- **En phase d'exploitation :**
  - L'évitement des vedettes de transport à passagers est à prévoir dans l'avant-port qui est prévu être dragué en conséquence ;
  - Vérifier la pertinence du plan de balisage adopté (besoin d'un alignement d'entrée, feu à secteurs...);
- **Recommandations spécifiques :**
  - Le projet, présenté en séance, restreint l'espace de manœuvrabilité par rapport à la situation actuelle. La commission demande d'étudier comment agrandir l'espace de manœuvrabilité en entrée/sortie du port tout en conservant une protection suffisante contre les éléments naturels (houles et clapots).
- **Mesures géophysiques :** en application de l'article L413-1 du code minier nouveau, transmettre au Shom les résultats des mesures hydrographiques et géophysiques (bathymétrie, courant, sédimentologie) réalisées dans le cadre de ce projet ;
- **Information nautique :** pendant les phases de travaux et à la clôture des travaux, les modifications des caractéristiques nautiques des zones concernées (topographie des parties terrestres, bathymétrie des bassins portuaires, caractéristiques du balisage, caractéristiques du port, réglementation ...) seront transmises au Shom pour la mise à jour de la documentation nautique (carte marine, instructions nautiques...).

Paraphes :

The image shows several handwritten signatures in blue ink. From left to right, there is a signature that appears to be 'FR', followed by 'B.G.', 'CR', 'O.A. F.A.', a signature that looks like 'D', and finally 'B D'.

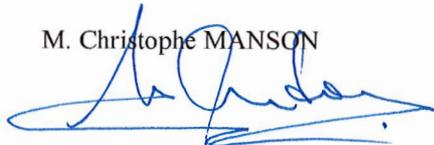
Signature des membres

**Le président**

M. Bertrand DUMOULIN



M. Christophe MANSON



M. Bruno GOURDON



**Les membres**

M. Jérémy CHEVRIER  
Absent

M. Florent RENARD



**Le secrétaire**

M. Olivier PARVILLERS



M. Denis CHATIN



M. François BONIN

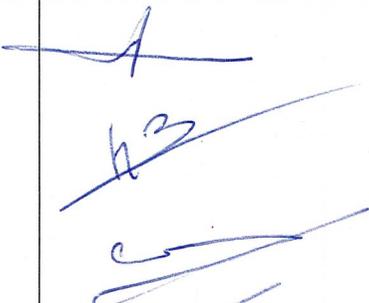
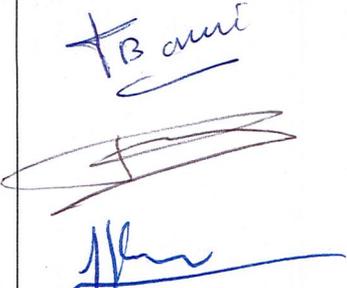


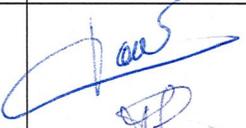
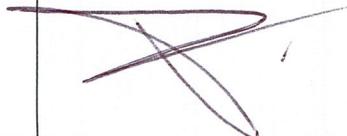
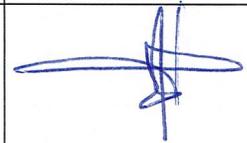
Paraphes :

**Feuille de présence de la Grande commission nautique du mercredi 10 novembre 2021**

concernant le projet de réaménagement des ouvrages maritimes à l'entrée du port de Saint-Martin-de-Ré.

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Inspection générale des Armées-Marine	M. le capitaine de vaisseau Bertrand DUMOULIN, président de la GCN	<a href="mailto:bertrand.dumoulin@intradef.gouv.fr">bertrand.dumoulin@intradef.gouv.fr</a>	
Shom	M. l'ICETA Olivier PARVILLERS, secrétaire de la GCN	<a href="mailto:olivier.parvillers@shom.fr">olivier.parvillers@shom.fr</a>	
DDTM/DML 17	M. l'AAHC Christophe MANSON	<a href="mailto:christophe.manson@charente-maritime.gouv.fr">christophe.manson@charente-maritime.gouv.fr</a>	<del>Excuse</del> 
	M. François AMAUDRIC DU CHAFFAUT	<a href="mailto:francois.amaudric-du-chaffaut@charente-maritime.gouv.fr">francois.amaudric-du-chaffaut@charente-maritime.gouv.fr</a>	
	Mme Eloise PETIT	<a href="mailto:eloise.petit@charente-maritime.gouv.fr">eloise.petit@charente-maritime.gouv.fr</a>	Excuse
Représentants la pêche professionnelle	M. Jérémy CHEVRIER	<a href="mailto:jeremy.chevrier31@sfr.fr">jeremy.chevrier31@sfr.fr</a>	
	M. Philippe MICHEAU	<a href="mailto:micheau.philippe@hotmail.com">micheau.philippe@hotmail.com</a>	
	M. Sébastien REGLIN	<a href="mailto:Sebastien.reglin@wanadoo.fr">Sebastien.reglin@wanadoo.fr</a>	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant la SNSM	M. Denis CHATIN M. Hugo BRESSY M. Laurent GARNIER	<a href="mailto:denis.chatin@wanadoo.fr">denis.chatin@wanadoo.fr</a> <a href="mailto:yymarineservice@gmail.com">yymarineservice@gmail.com</a> <a href="mailto:re.pegase@wanadoo.fr">re.pegase@wanadoo.fr</a>	
Représentants la marine de commerce	M. Florent RENARD M. Philippe COURCAUD M. Damien COURCAUD	<a href="mailto:ecumedere@gmail.com">ecumedere@gmail.com</a> <a href="mailto:ph.courcaud@inter-iles.com">ph.courcaud@inter-iles.com</a> <a href="mailto:damien.courcaud@inter-iles.com">damien.courcaud@inter-iles.com</a>	
Représentants la plaisance	M. François BONIN M. Pascal POTIER M. Jean-Jacques COUDRAY	<a href="mailto:francoisbonin@orange.fr">francoisbonin@orange.fr</a> <a href="mailto:potierpr@orange.fr">potierpr@orange.fr</a> <a href="mailto:jj.coudray@gmail.com">jj.coudray@gmail.com</a>	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
Représentant la plaisance	M. GOURDON Bruno	<a href="mailto:brgourdon@wanadoo.fr">brgourdon@wanadoo.fr</a>	
	Mme PELLERAY Francine	<a href="mailto:francine.pelleray@orange.fr">francine.pelleray@orange.fr</a>	
	M. CHATIN Philippe	<a href="mailto:pchatin@sfr.fr">pchatin@sfr.fr</a>	
CD 17 (Conseillers départementaux)	Mme Véronique RICHEZ-LEROUGE	<a href="mailto:veronique.richez-lerouge@charente-maritime.fr">veronique.richez-lerouge@charente-maritime.fr</a>	
	M. Patrice RAFFARIN	<a href="mailto:patrice.raffarin@sc-poitiers.fr">patrice.raffarin@sc-poitiers.fr</a>	
Mairie de Saint-Martin- de-Ré	M. Patrice DECHELETTE, maire	<a href="mailto:mairie@17410.fr">mairie@17410.fr</a>	
CD 17 / Direction de la Mer et du Littoral	M. Mathieu BARBIER	<a href="mailto:mathieu.barbier@charente-maritime.fr">mathieu.barbier@charente-maritime.fr</a>	
	M. Philippe LOMBARD	<a href="mailto:philippe.lombard@charente-maritime.fr">philippe.lombard@charente-maritime.fr</a>	
SCE (AMO CD 17)	Mme Anne TRAVERS	<a href="mailto:anne.travers@sce.fr">anne.travers@sce.fr</a>	

ORGANISATION	NOM – PRENOM FONCTION	ADRESSE INTERNET	SIGNATURE
ACE (AMO CD 17)	M. Stéphane BONARDOT	<a href="mailto:stephane.bonardot.ace3@gmail.com">stephane.bonardot.ace3@gmail.com</a> ;	
Capitainerie du port de Saint-Martin-de-Ré	Mme Eliane LE FAOU	<sup>le-faou</sup> <a href="mailto:eliane.lefaou@charente-maritime.fr">eliane.lefaou@charente-maritime.fr</a>	
Sub. des Phares et Balises DIRM SA	M. Benoît DUC-DODON	<a href="mailto:benoit.duc-dodon@developpement-durable.gouv.fr">benoit.duc-dodon@developpement-durable.gouv.fr</a>	
Parc marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis	M. Ronan LUCAS	<a href="mailto:ronan.lucas@ofb.gouv.fr">ronan.lucas@ofb.gouv.fr</a>	Excusé